

BE-A0524\_707399\_703124\_FRE

Inventaire des archives du Deuxième  
Bureau de l'Enregistrement de Châtelet,  
1922-1985



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	6
Archives.....	7
Acquisition.....	7
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Registres de formalité et de recette.....	9
A. Actes civils publics.....	9
1 - 7 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1932-1935.....	9
B. Actes sous seing privé.....	9
8 - 18 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1932-1959.....	9
19 - 22 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être conservé au bureau (série 6bis). 1932-1958. .....	10
C. Baux.....	11
23 - 76 Copies de baux. 1922-1975.....	11
II. Sommiers.....	15
77 - 79 Sommier de consistance des biens corporels immobiliers appartenant à l'État (série 32). 1925-1985.....	15
80 - 83 Pièces du sommier des biens corporels (série 32 A). 1932-1975.....	15
84 - 85 Sommier des concessions (série 32 C). 1950-1975.....	15
86 - 88 Pièces du sommier des concessions. 1950-1974.....	15
III. Dépôt de déclaration de succession.....	17
90 - 91 Registres de dépôt des déclarations de succession (série 47). 1956-1965. .....	17
IV. Correspondance.....	18
92 - 106 Registres de correspondance (série 49). 1929-1976.....	18
V. Tables des décès.....	20
107 - 117 Tables des décès (série 54). 1942-1976.....	20
VI. Privilège agricole.....	21
118 - 124 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1932-1977.....	21
VII. Déclarations de succession.....	22
126 - 139 Déclarations de succession (série 187). 1922-1935.....	22

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'Enregistrement Châtelet II

Période:

1922-1985

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.669

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 139.00
- Etendue inventoriée: 6.80 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, une ordonnance du juge de paix est nécessaire.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Bureau de l'enregistrement de Châtelet II

### HISTORIQUE

Le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Châtelet est créé par arrêté royal du 17 mai 1865, mis en vigueur au 1er juillet de cette même année <sup>1</sup>. Il est composé des communes de ce canton soit Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Châtelet, Châtelineau, Couillet (transférée au canton de Charleroi 2, le 2 octobre 1913), Farciennes, Gerpennes, Gougnies, Joncret, Lambusart, Loverval, Pironchamps, Pont-de-Loup, Presles, Roselies et Villers-Poterie <sup>2</sup>.

Par arrêté royal du 24 décembre 1921, exécutoire le 1er janvier 1922 <sup>3</sup>, il est créé à Châtelet un bureau ayant pour attributions principales la perception des droits de succession et la recette des péages, des produits domaniaux et des produits divers autres que les amendes et les frais de justice. En 1922, il existe donc à Châtelet un bureau des successions et des domaines et un bureau de l'enregistrement.

Par arrêté royal du 2 mars 1932, exécutoire le 1er juillet 1932 <sup>4</sup>, il existe désormais deux bureaux de l'enregistrement et des domaines à Châtelet. Le premier bureau a pour ressort les communes d'Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Châtelet, Gerpennes, Gougnies, Joncret, Loverval, Presles et Villers-Poterie. Le deuxième bureau a pour ressort les communes de Châtelineau, Farciennes, Lambusart, Pironchamps, Pont-de-Loup et Roselies. Il succède au bureau des successions et des domaines.

Suite à un arrêté ministériel du 14 juin 1966, exécutoire le 1er juillet 1966, la dénomination " bureau de l'enregistrement et des domaines " que portent les bureaux de Châtelet 1 et 2 est remplacée par celle de " bureau de l'enregistrement " <sup>5</sup>.

La liste des bureaux de l'enregistrement existant au 1er janvier 1977 indique que le ressort du bureau de Châtelet est formé des communes d'Aiseau-Presles et de Châtelet et que ses attributions sont la perception du droit d'enregistrement et de greffe et la perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession <sup>6</sup>.

---

1 Moniteur belge du 3 juin 1865, p. 2837.

2 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België, 1795-1963, Louvain, 2000, vol. 1, p. 522.

3 Moniteur belge du 1er janvier 1922, p. 7.

4 Moniteur belge du 18 juin 1932, p. 3376.

5 Moniteur belge du 21 juin 1966, p. 6456.

6 Supplément au Moniteur belge du 26 mars 1977, p. 60.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'Enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes c'est-à-dire l'inscription de leurs données principales dans la documentation du bureau, la perception des droits d'enregistrement, impôts sur les actes inscrits (actes administratifs, actes d'huissiers de justice, actes notariés, baux d'immeubles, actes judiciaires) et des droits de succession. Ce dernier impôt est établi sur base de la déclaration de succession déposée par les héritiers du défunt dans le bureau de l'enregistrement compétent. D'autre part, en plus de ce rôle fiscal, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date et de les authentifier. Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre (impôt indirect) remplacés depuis par les droits d'écriture.

L'article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique <sup>7</sup>.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme " une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers " <sup>8</sup>. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquittement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture.

---

7 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www. Fisconet plus 3.1.7.)

8 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle de droits d'écriture.

## ARCHIVES

### ACQUISITION

Des versements ont été effectués aux Archives de l'État : le second bureau de Châtelet a versé en septembre 1950 (entrée d'archives ci-après EA, n° 222), en mai 1960 (EA 498), en septembre 1972 (EA 1090) et en octobre 1976 (EA 1227).

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives du bureau de Châtelet II couvrent la période de 1922 à 1985. On y retrouve les mêmes séries, notamment la série des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6), entamée dans l'inventaire de Châtelet I qui se poursuit. Mais ce bureau a aussi hérité du sommier de consistance des biens de cure et des biens dont les fabriques d'église et les établissements de bienfaisance ont été envoyés en possession (40) qui couvre la période de 1872 à 1975.

L'inventaire se termine par quelques volumes produits par les bureaux des percepteurs des droits de navigation de Châtelineau et Farciennes de 1837 à 1949, récupérés parmi la documentation du bureau de Châtelet.

### *MODE DE CLASSEMENT*

*L'instruction matériel*, tableau de tri des documents de l'Administration générale de la documentation patrimoniale, dans sa version de 2003, a servi de base au classement.



---

## Description des séries et des éléments

### I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

#### A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 7 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1932-1935.

1	3 juin 1932 - 24 octobre 1932 (5/244).	1 volume
2	24 octobre 1932 - 17 mars 1933 (5/245).	1 volume
3	17 mars 1933 - 20 juillet 1933 (5/246).	1 volume
4	20 juillet 1933 - 10 janvier 1934 (5/247).	1 volume
5	10 janvier 1934 - 18 juin 1934 (5/248).	1 volume
6	18 juin 1934 - 19 décembre 1934 (5/249).	1 volume
7	19 décembre 1934 - 29 mai 1935 (5/250).	1 volume

#### B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

8 - 18 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1932-1959.

144	1er juillet 1932 - 26 juin 1933 (6/55).	1 volume
145	28 juin 1933 - 13 juillet 1934 (6/56).	1 volume
146	14 juillet 1934 - 10 août 1935 (6/57).	1 volume
8	10 août 1935 - 13 août 1936 (6/58).	1 volume

---

9	13 août 1936 - 15 juin 1937 (6/59).	1 volume
10	16 juin 1937 - 20 avril 1938 (6/60).	1 volume
11	21 avril 1938 - 28 août 1939 (6/61).	1 volume
12	31 août 1939 - 8 mars 1940 (6/62).	1 volume
13	8 mars 1944 - 3 mai 1948 (6/63).	1 volume
14	4 mai 1948 - 28 février 1951 (6/64).	1 volume
15	1er mars 1951 - 29 juillet 1953 (6/65).	1 volume
16	30 juillet 1953 - 6 juin 1955 (6/66).	1 volume
17	6 juin 1955 - 22 février 1957 (6/67).	1 volume
18	22 février 1957 - 28 mai 1959 (6/68).	1 volume
19	19 - 22 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE CONSERVÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 1932-1958. 1er juillet 1932 - 11 avril 1945.	1 volume
20	12 avril 1945 - 21 avril 1950.	1 volume
21	28 avril 1950 - 13 avril 1954.	1 volume
22	20 avril 1954 - 29 mai 1958.	1 volume

---

*C. BAUX*

23	23 - 76 COPIES DE BAUX. 1922-1975. 1922.	1 chemise
24	1923.	1 chemise
25	1924.	1 chemise
26	1925.	1 chemise
27	1926.	1 chemise
28	1927.	1 chemise
29	1928.	1 chemise
30	1929.	1 chemise
31	1930.	1 chemise
32	1931.	1 chemise
33	1932.	1 chemise
34	1933.	1 chemise
35	1934.	1 chemise
36	1935.	1 chemise
37	1936.	1 chemise

38	1937.	1 chemise
39	1938.	1 chemise
40	1939.	1 chemise
41	1940.	1 chemise
42	1941.	1 chemise
43	1942.	1 chemise
44	1943.	1 chemise
45	1944.	1 chemise
46	1945.	1 chemise
47	1946.	1 chemise
48	1947.	1 chemise
49	1948.	1 chemise
50	1949.	1 chemise
51	1950.	1 chemise
52	1951.	1 chemise
53	1952.	1 chemise

---

54	1953.	1 chemise
55	1954.	1 chemise
56	1955.	1 chemise
57	1956.	1 chemise
58	1957.	1 chemise
59	1958.	1 chemise
60	1959.	1 chemise
61	1960.	1 chemise
62	1961.	1 chemise
63	1962.	1 chemise
64	1963.	1 chemise
65	1964.	1 chemise
66	1965.	1 chemise
67	1966.	1 chemise
68	1967.	1 chemise
69	1968.	1 chemise
70	1969.	1 chemise

		1 chemise
71	1970.	1 chemise
72	1971.	1 chemise
73	1972.	1 chemise
74	1973.	1 chemise
75	1974.	1 chemise
76	1975.	1 chemise

## II. SOMMIERS

*77 - 79 SOMMIER DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS  
IMMOBILIERS APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). 1925-1985.*

77 Janvier 1925 - juin 1932. 1 volume

78 Août 1932 - juin 1950. 1 volume

79 1950-1985. 1 volume

*80 - 83 PIÈCES DU SOMMIER DES BIENS CORPORELS (SÉRIE 32 A).  
1932-1975.*

80 Articles 1 - 60, 1932-1961. 1 liasse

81 Articles 61 - 78, 1957-1965. 1 liasse

82 Articles 80 - 99, 1962-1964. 1 liasse

83 Articles 100 - 155, 1964-1975. 1 liasse

*84 - 85 SOMMIER DES CONCESSIONS (SÉRIE 32 C). 1950-1975.*

84 1950-1972 (1). 1 volume

85 1950-1975 (2). 1 volume

*86 - 88 PIÈCES DU SOMMIER DES CONCESSIONS. 1950-1974.*

86 Articles 1 - 80, 1953-1967 (1). 1 liasse

87 Articles 81 - 146, 1953-1970 (2). 1 liasse

88 Articles 1 -110, 1950-1974 (3). 1 liasse

89

Sommier de consistance des biens de cure et des biens dont les fabriques d'église et les établissements de bienfaisance ont été envoyés en possession (série 39-40). 1872-1975.

1 volume



III. DÉPÔT DE DÉCLARATION DE SUCCESSION

*90 - 91 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION  
(SÉRIE 47). 1956-1965.*

- |           |                                      |          |
|-----------|--------------------------------------|----------|
| <b>90</b> | 12 septembre 1956 - 27 juillet 1960. | 1 volume |
| <b>91</b> | 28 juillet 1960 - 2 mars 1965.       | 1 volume |

## IV. CORRESPONDANCE

*92 - 106 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1929-1976.*

92	23 janvier 1929 - 29 août 1931.	1 volume
93	29 août 1931 - 4 septembre 1933.	1 volume
94	4 septembre 1933 - 23 janvier 1936.	1 volume
95	6 août 1936 - 16 février 1938.	1 volume
96	17 février 1938 - 8 août 1939.	1 volume
97	8 août 1939 - 2 septembre 1941.	1 volume
98	3 septembre 1941 - 12 novembre 1942.	1 volume
99	14 novembre 1942 - 4 mars 1944.	1 volume
100	4 mars 1944 - 10 août 1945.	1 volume
101	18 août 1945 - 30 septembre 1947.	1 volume
102	1er octobre 1947 - 5 avril 1950.	1 volume
103	5 avril 1950 - 27 décembre 1954.	1 volume
104	3 décembre 1954 - 18 juillet 1962.	1 volume
105	23 juillet 1962 - 30 novembre 1971.	1 volume
106	2 décembre 1971 - 20 décembre 1976.	1 volume



## V. TABLES DES DÉCÈS

*107 - 117 TABLES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1942-1976.*

107	1er janvier 1942 - 25 juin 1946 (54/25).	1 volume
108	26 juin 1946 - 15 février 1950 (54/26).	1 volume
109	1er avril 1950 - 13 février 1953 (54/27).	1 volume
110	1953-1955 (54/28).	1 volume
111	1956-1958 (54/29).	1 volume
112	1959-1961 (54/30).	1 volume
113	1962-1964 (54/31).	1 volume
114	1965-1967 (54/32).	1 volume
115	1968-1970 (54/33).	1 volume
116	1971-1973 (54/34).	1 volume
117	1974-1976 (54/35).	1 volume

## VI. PRIVILÈGE AGRICOLE

*118 - 124 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE  
(SÉRIE 65). 1932-1977.*

118	1er juillet 1932 - 29 août 1942.	1 volume
119	30 août 1942 - 13 mai 1952.	1 volume
120	13 mai 1952 - 26 août 1957.	1 volume
121	26 août 1957 - 15 avril 1964.	1 volume
122	15 avril 1964 - 11 décembre 1970.	1 volume
123	11 décembre 1970 - 13 mai 1976.	1 volume
124	13 mai 1976 - 2 janvier 1977.	1 volume
125	Table alphabétique du registre d'inscription du privilège agricole (série 66). 1933.	1 volume

## VII. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

*126 - 139 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1922-1935.*

126	1922.	1 volume
127	1923.	1 volume
128	1924.	1 volume
129	1925.	1 volume
130	1926.	1 volume
131	1927.	1 volume
132	1928.	1 volume
133	1929.	1 volume
134	1930.	1 volume
135	1931.	1 volume
136	1932.	1 volume
137	1933.	1 volume
138	1934.	1 volume
139	1935.	1 volume